



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Mise à jour le 10 février 2023

YES VINTAGE
Yes Provence – *Vintage*ROADS



Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la SARL YES VINTAGE (Yes Provence et Vintage Roads) pour les clients B to B et B to C.

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente avant la validation de votre commande. La confirmation de votre commande vaut donc acceptation de ces Conditions Générales de Vente. Une commande est réputée validée une fois le règlement reçu par la SARL YES VINTAGE.



TABLE DES MATIÈRES

1. Conditions essentielles.....	1
2. Tarifs.....	2
3. Devis et règlement.....	4
4. Réservation et durée de location.....	4
5. Conditions à remplir pour louer le véhicule.....	6
6. Restriction de location.....	7
7. Caution.....	8
8. Organisation et déroulé.....	10
9. La location.....	12
10. Mise à disposition du véhicule.....	12
11. Le véhicule et son utilisation.....	13
12. Livraison.....	15
13. Responsabilité.....	16
14. Carburant.....	17
15. Restitution du véhicule.....	17
16. Service clientèle.....	18
17. Assurances et garanties optionnelles.....	18
18. Traçabilité des véhicules.....	20
19. Accidents, dommages et vols.....	20
20. Évaluation et facturation des dommages.....	21
21. Litiges.....	22
22. Confidentialité.....	22

1. CONDITIONS ESSENTIELLES

YES VINTAGE est une SARL basée au 914 RD 29 Route de Cavaillon, 13670 Saint-Andiol ayant déposé les marques « Vintage Roads » et « Yes Provence ».

SIRET : 51168332800039

Code APE : 4932Z

Siège social : 614 RD 7N, 13670 Saint-Andiol, FRANCE

Téléphone : 06 60 93 69 11

E-mail : contact@vintageroads.fr

1.1 Définitions :

- Le "locataire" ou "client" signifie la personne, société ou organisme bénéficiant de la location et signant le contrat de location, qu'il s'agisse d'un client professionnel (B to B) ou particulier (B to C).
- Le terme "PROS" désigne les clients professionnels (B to B).
- Le terme "PARTICULIERS" désigne la clientèle individuelle (B to C).
- « Le Loueur », « YES VINTAGE », « Agence » désigne la société YES VINTAGE, dont la raison sociale figure sur le contrat de location.
- Dans les présentes conditions générales de location, toutes les références au terme « le véhicule » désignent le véhicule que nous vous remettons dans le cadre de votre location, ce qui inclut les remplacements, toutes les pièces et tous les accessoires appartenant au(x) véhicule(s), ainsi que tout équipement supplémentaire pouvant vous être fourni, par exemple les sièges enfant, le matériel de camping pour les Combi Van, des appareils GPS, les chaînes à neige, etc.
- L'expression « Véhicule électrique » désigne tout véhicule faisant exclusivement appel à l'énergie d'une batterie plutôt qu'à un carburant diesel ou essence, ainsi que toutes les pièces et tous les accessoires dudit véhicule.
- Contrat de location : le contrat est conclu entre nous, le fournisseur du véhicule, et vous, le signataire du devis et du contrat. Le paiement de la facture d'acompte fait office de validation du contrat.

Les conditions générales énoncées dans le présent document constituent les conditions générales de location de YES VINTAGE. Elles s'appliquent à toutes les prestations, séminaires et réservations effectuées auprès de YES VINTAGE (Yes Provence ou Vintage Roads) sur toutes les plateformes (internet et autres sites de location). Elles sont communiquées en même temps que le devis.

En acceptant les conditions générales de ventes, le locataire déclare être informé du contenu de la prestation et de la location de la voiture, des règles à respecter lors de la conduite d'un véhicule vintage, de la procédure à suivre en cas de litige, accident ou dommage. YES VINTAGE se réserve le droit de modifier les conditions générales de ventes pour les contrats non conclus à la date desdites modifications.

1.2 Code couleur

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les clients de YES VINTAGE.

Certaines conditions sont spécifiques aux clients PROS ou PARTICULIERS. Un code couleur est donc appliqué pour différencier les conditions applicables à chacun.

Légende :

 Consignes spécifiques aux PROS

 Consignes spécifiques aux PARTICULIERS

Les titres et textes non associés au code couleur concernent à la fois les PROS et les PARTICULIERS. Les consignes sont donc applicables pour tous.

2. TARIFS

YES VINTAGE se réserve le droit de modifier les prix des devis non acceptés à tout moment en fonction de l'évolution du cours de l'inflation et de ses dépenses générales. Les prix tiennent compte de la TVA. Tout changement du taux sera automatiquement répercuté sur les prix de la prestation. Il en est de même pour toute nouvelle taxe que pourraient instaurer les autorités publiques. Voici le détail de ce qui est inclus dans la location d'un véhicule, hors options :

PROS	
inclus	<ul style="list-style-type: none">• La mise à disposition des véhicules ;• Le nettoyage des véhicules avant et après événement ;• L'assurance des véhicules ;• Le plein d'essence de tous les véhicules (sauf cas particulier précisé dans la réservation) ;• 110 kilomètres maximum par véhicule et par jour (+0,80€ par véhicule et par kilomètre supplémentaire) ;• Le briefing de départ (français ou anglais) en vidéo si le client dispose d'une salle de conférence à disposition, ou briefing par oral ;• L'assistance technique par notre équipe durant le déroulement de la prestation (voiture balais ou dans un périmètre de 15km maximum du groupe).
non inclus	<ul style="list-style-type: none">• Le guidage et l'accompagnement des véhicules ;• Itinéraire sur mesure ;• Le retard du groupe (un supplément sera facturé 100€ HT par véhicule) ;• Le choix des couleurs des véhicules ;• Les frais liés aux dommages causés par les conducteurs du groupe.

PARTICULIERS	
inclus	<ul style="list-style-type: none">• La location du véhicule ;• L'assurance du/des véhicule(s) ;• Le nettoyage avant la location ;• Départ et retour sur notre application Vintage Rental ;• Assistance technique 7j/7 de 9h à 19h ;• Briefing et prise en main du/des véhicule(s) ;• 110 kilomètres maximum par jour (+0,80€ par kilomètre supplémentaire) ;• Conseils et idées balades dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;• Véhicule loué avec le plein d'essence au départ ;• Horaires de départ et retour fixes (retard facturé 50€/heure commencée). Retour possible en autonomie, sans notre équipe ;• Une location dans ces départements : Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Alpes Maritime (jusqu'à Nice), Alpes de Haute Provence (jusqu'à Sainte Croix du Verdon, Drôme (jusqu'à Grignan), Gard (jusqu'au Pont du Gard) et Ardèche (jusqu'à Vallon Pont d'Arc). Pour toute autre distance, nous contacter en avance.
non inclus	<ul style="list-style-type: none">• Le plein d'essence du retour ;• Le retard au retour (un supplément sera facturé 50€/heure commencée) ;• Le choix de couleurs des véhicules ;• Les frais liés aux dommages causés par le conducteur : une caution de 1500€ par véhicule est demandée avant la location pour ce fait ;• La location hors de la région PACA, hors des limitations citées ci-dessus, en Corse ou à l'étranger est interdite.

NOS OPTIONS :

	PROS	PARTICULIERS
OPTIONS DISPONIBLES SUR DEMANDE (en supplément)	Assurance complémentaire Garantie Zen	Assurance complémentaire Garantie Zen
	Itinéraire sur-mesure au départ de notre local à Saint-Andiol	Zen essence : plein de carburant au retour de la location
	Parking à notre charge	Livraison et reprise du/des véhicule(s)
	Récupération des véhicules à un lieu différent que le lieu de départ	Siège(s) auto pour enfants en bas âge
	Livraison en centre ville (pour les villes > 20 000 habitants)	Équipements de camping confort
	Avec ou sans chauffeur	Avec ou sans chauffeur
	Pique-nique, goûter provençal	Boules de pétanque
		Pique-nique, brunch, apéro*

*Pique-nique, brunch, apéro : toutes nos options gustatives sont préparées avec soin par nos équipes. Rien n'est cuisiné sur place, il s'agit juste d'assemblage. Tous les produits contenus dans une "box" sont choisis avec soin par YES VINTAGE auprès de nos commerçants locaux (Bouches-du-Rhône). Seul l'assemblage est réalisé dans les locaux de l'entreprise à Saint-Andiol. YES VINTAGE ne sera en aucun cas tenue responsable si un produit contenu dans la box n'est pas apprécié par le client : produit difforme, indigestion, produit avarié dans un emballage scellé sans possibilité d'en contrôler le contenu, etc.

Pour réserver une option gustative, le client doit avoir confirmé la réservation au maximum 48h avant la date de location du véhicule. Passé ce délai, YES VINTAGE se réserve le droit d'annuler la commande de l'option gustative.

Une option gustative peut être vendue sans la location d'un véhicule de la flotte de YES VINTAGE.

Les options doivent être demandées avant la validation de la réservation. Elles doivent être incluses au devis et payées avant la prestation pour être confirmées. Rajouter une option après le paiement de la totalité de la somme est possible sur demande, mais YES VINTAGE se réserve le droit de refuser cette demande si elle est dans l'incapacité de fournir l'option.

3. DEVIS ET RÈGLEMENT

3.1 Devis :

Tous nos devis sont faits sur-mesure en fonction de la demande et des souhaits du client.

Un devis est valable selon la date indiquée sur celui-ci. Passé ce délai, nous ne serons pas en mesure de garantir la disponibilité des véhicules et les tarifs mentionnés.

Un devis non accepté n'est pas une réservation confirmée. Les véhicules ne sont donc pas bloqués à la suite d'un devis. Nous ne prenons pas d'options.

La tarification est faite sur le nombre de véhicules réservés et non le nombre de véhicules présents ou utilisés le jour de la prestation. Les véhicules livrés non utilisés le jour de l'événement ne seront pas remboursés.

Nos tarifs sont amenés à évoluer au fil du temps selon augmentation ou imprévus. Les prix tiennent compte de la TVA. Tout changement de taux sera automatiquement répercuté sur les prix de la prestation. Il en est de même pour toute nouvelle taxe que pourraient instaurer les autorités publiques.

PROS

3.2 Facture d'acompte :

Pour confirmer une réservation, le devis en cours de validité doit nous être renvoyé, signé et daté, avec la mention "bon pour accord". La confirmation et le blocage des véhicules sont effectifs dès lors que le règlement de la facture d'acompte de 50% du montant total est reçu.

Le règlement de la facture d'acompte de 50% vaut réservation et engagement du client ainsi qu'acceptation des conditions générales de vente et les conditions d'annulation. Le règlement de cette facture équivaut à un contrat de location. Si l'événement a lieu à moins de 30 jours à la date de confirmation, il s'agira d'une facture du montant total de la somme. Pas de facture d'acompte.

3.3 Facture solde tout compte :

Le règlement de la facture du solde tout compte (50% du montant total) est à payer au plus tard 7 jours avant la date du début de la prestation. Si l'événement a lieu à moins de 30 jours à la date de confirmation, nous demandons la totalité de la somme pour confirmer la prestation et réserver les véhicules. Nous ne prenons pas d'acompte.

Toutes modifications de la prestation entraîneront une modification et un renvoi de la facture. Le nombre de véhicules peut être modifié sous réserve de disponibilité. À compter de 21 jours avant la date du début de la prestation, le nombre de véhicules est non modifiable, la facture ne pourra être réévaluée.

Toutefois, si le nombre de véhicule vient à changer dans les 21 jours avant la date de l'événement et que vous n'avez pas besoin de tous les véhicules réservés, merci d'en informer nos équipes au plus vite.

4. RÉSERVATION ET DURÉE DE LOCATION

4.1 Réservations

PROS

Pour confirmer une réservation, le devis en cours de validité doit nous être renvoyé signé et daté, avec la mention "bon pour accord". La confirmation et le blocage des véhicules sont effectifs dès lors que le règlement de la facture d'acompte de 50% du montant total est reçu. Paiement par virement ou par lien de paiement sécurisé (carte bancaire). Les chèques ne sont pas acceptés.

Nous ne prenons pas d'options car le nombre de demandes est important.

Dans le cas où plusieurs devis ont été effectués pour la même date d'événement, la réservation est confirmée pour le client ayant signé le devis à une date antérieure aux autres.

YES VINTAGE fait tout son possible pour mettre à disposition le(s) modèle(s) de véhicule souhaité(s) par le client (il n'est pas possible de réserver de couleurs). Il revient aux mécaniciens de décider si un véhicule est utilisable sur un événement ou non. YES VINTAGE se réserve donc le droit de mettre à disposition d'autres modèles de véhicules que ceux initialement réservés en fonction de la décision des mécaniciens. Le client en sera informé au plus tard 24h avant l'événement.

Si le Client ne se présente pas à la date convenue et au plus tard soixante (60) minutes après l'horaire indiqué lors de la réservation, YES VINTAGE n'est pas tenue de maintenir celle-ci. De même si le groupe effectue un départ retardé : YES VINTAGE n'est pas tenue pour responsable d'un retour en retard. Un supplément de 100€ HT / véhicule sera appliqué.

PARTICULIERS

La totalité de la somme est demandée, nous ne prenons pas d'acompte.

Modes de réservation :

- Par mail et téléphone : une facture est envoyée avec un lien de paiement. Attention au délai d'expiration, au-delà nous ne pourrions garantir la disponibilité du véhicule et le tarif initialement donné. La réservation n'est confirmée que lorsque le paiement a été reçu.
- Nous disposons d'un site internet e-commerce (www.yesprovence.com), la réservation est active uniquement lorsque nous avons la réservation complète avec le règlement. La société n'est donc pas responsable si le véhicule n'est plus disponible.
- En direct si vous êtes de passage à notre local : paiement par carte bancaire, chèques vacances et espèces sont acceptés. Les chèques ne sont pas acceptés.

4.2 Durée et renouvellement de la location

Le contrat de location a une durée déterminée, telle que définie au moment de la réservation et fixée dans le contrat de location et se termine à la date et à l'heure convenues.

Dans le cas où le client souhaite prolonger sa location de quelques heures ou jours, il est tenu d'en informer la société YES VINTAGE. C'est à celle-ci de déterminer si le(s) véhicule(s) loué(s) est disponible et si elle souhaite prolonger la location. YES VINTAGE se réserve le droit de demander au Locataire d'envoyer des photos / vidéos du véhicule pour vérifier son état.

4.3 Annulations

PROS

Une annulation est possible sous certaines conditions :

- Jusqu'à 31 jours avant la date de la prestation : annulation sans frais.
- À 31 jours ou moins avant la date de la prestation : 50% de la somme totale sera remboursée.

Le loueur se réserve le droit d'annuler la location si le locataire est dans l'incapacité de payer l'acompte, solde de tout compte ou la caution.

Si YES VINTAGE annule une ou plusieurs prestations prévues alors que le contrat a été signé, la société remboursera intégralement l'acompte versé par le client. Le client renonce expressément à poursuivre ou réclamer tout type de dédommagement ou pénalités à la société YES VINTAGE.

Report : Possible et valable un an à partir de la date initiale de l'événement et sous réserve de disponibilité. Au bout d'un an, si aucun report n'a été effectué, 50% du montant total de la prestation sera remboursé.

Si les conditions météorologiques empêchent le bon déroulé de la location (neige, grêle), la location peut être reportée selon les disponibilités de YES VINTAGE mais aucunement annulée.

Les intempéries légères type pluie et vent ne donnent pas droit à un report ou un remboursement. Les véhicules de YES VINTAGE sont adaptés à être utilisés en cas de pluie. Si le client souhaite tout de même annuler la prestation réservée, aucun remboursement ne sera effectué de la part de YES VINTAGE.

Annulation pour forces majeures :

Conditions pour Covid 19 ou autres virus : S'il y avait un nouveau confinement ou une interdiction gouvernementale pour le rassemblement de plus de 50 personnes, l'événement sera reporté à une date ultérieure à définir et selon les disponibilités, entre le client et YES VINTAGE. Ce report ne donne aucunement lieu à un remboursement.

Si l'événement est annulé par le client pour raison Covid uniquement 15 jours avant la date réservée, 10% de la facture totale sera conservée en raison de l'immobilisation des véhicules pour la prestation prévue.

Le solde sera conservé pendant une année à partir de la date de l'événement et servira pour la reprogrammation de l'événement. Après une année, cette somme sera remboursée. Avoir 20% des participants prévus sur l'événement positif à la Covid 19 (sur justificatif) est une cause valable d'annulation.

La force majeure s'étend à tout événement présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable, conformément et dans les limites de l'article 1218 du Code civil (inondations, séismes...), qui empêche le client ou YES VINTAGE de réaliser la prestation prévue dans le contrat.

Autres cas de forces majeures : N'étant pas responsable, nous mettrons en place des conditions exceptionnelles pouvant entraîner des surcoûts éventuels, après concertation avec le client.

PARTICULIERS

Une annulation est possible seulement sous certaines conditions :

- Jusqu'à 30 jours avant la date de la location : la somme totale est remboursée.
- À moins de 30 jours avant la date de la location : aucun remboursement.

À noter que les intempéries légères ne sont pas des motifs valables pour l'annulation de la location. YES VINTAGE peut annuler si elle juge que les conditions météorologiques peuvent nuire au bon déroulement de la prestation et à la sécurité du client. A l'issue de l'annulation, la société et le client se rapprocheront afin d'arrêter une nouvelle date de réservation.

Le loueur se réserve le droit d'annuler la location si le locataire est dans l'incapacité de payer la location ou la caution.

Report : Possible et valable un an à partir de la date initiale de l'événement et sous réserve de disponibilité. Au bout d'un an, si aucun report n'a été effectué, 50% du montant total de la prestation sera remboursé. Présentation de justificatif valide pour report de la location.

Annulation pour forces majeures :

- Conditions pour Covid 19 ou autres virus : S'il y avait un nouveau confinement ou une interdiction gouvernementale, la location sera reportée à une date ultérieure à définir et selon les disponibilités de YES VINTAGE. Pas de frais facturés. Si le report au bout d'un an n'est pas effectué, la location sera perdue. YES VINTAGE peut demander un justificatif si cas positif à la Covid 19 (sur justificatif).

La force majeure s'étend à tout événement présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable, conformément et dans les limites de l'article 1218 du Code civil, qui empêche le client ou YES VINTAGE de réaliser la prestation prévue dans le contrat (inondations, séismes...).

- Autres cas de forces majeures : N'étant pas responsable, nous mettrons en place des conditions exceptionnelles pouvant entraîner des surcoûts éventuels.

5. CONDITIONS À REMPLIR POUR LOUER LE VÉHICULE

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente avant la passation de votre commande. La validation de votre commande vaut donc acceptation de ces conditions générales de vente. Une commande est réputée validée une fois le règlement reçu par la SARL YES VINTAGE.

5.1 Conditions physiques

Les conducteurs ne seront pas autorisés à conduire le véhicule en cas de fatigue extrême ou s'ils sont sous l'influence d'une substance quelconque susceptible d'affecter leur attention ou leurs réflexes, telle que l'alcool, les drogues ou certains médicaments.

5.2 Zone de conduite

Conduite à l'étranger et déplacements transfrontaliers : vous n'êtes autorisé(e) à conduire le véhicule que dans le pays de location. Si vous souhaitez conduire le véhicule à l'étranger, vous devrez solliciter notre accord préalable et des frais transfrontaliers s'appliqueront.

5.3 Permis de conduire

Le client et tout conducteur autorisé s'engagent à conduire le véhicule avec un permis de conduire B valide, ne faisant pas l'objet d'une annulation, suspension, expiration ou d'un retrait au moment de la location du véhicule. Nous déclinons toute responsabilité sur un permis de conduite frauduleux ou volé.

Tout chauffeur doit être en mesure de présenter un permis de conduire B en cours de validité et un permis international pour les participants étrangers et doit respecter le code de la route. Avoir plus de 21 ans et au minimum 3 ans de permis.

Pour les clients étrangers, un permis international est exigé pour les conducteurs non européens. Permis B manuel uniquement pour les véhicules thermiques. Pour la flotte électrique, un permis automatique est autorisé. Les copies des permis de conduire d'un événement doivent être envoyés au plus tard 72h avant la location. Passé ce délai, YES VINTAGE n'est pas tenu responsable pour un permis de conduire frauduleux ou non conforme à l'activité. Il est rappelé que toute sous-location, prêt de véhicule à une personne non autorisée par le loueur est interdite et fait perdre le bénéfice des assurances et protections.

IMPORTANT : si vous ne vous conformez pas aux présentes restrictions de location :

- Vous serez tenu(e) responsable de toute perte, tout dommage et toute dépense que votre manquement pourrait nous occasionner.
- Vous pouvez perdre le bénéfice des services d'assistance, des assurances ou des garanties optionnelles contractées.
- Des frais supplémentaires pourraient vous être facturés.
- Nous pourrions résilier à tout moment, et à vos frais, le présent contrat de location et reprendre le véhicule. En outre, vous n'aurez droit à aucun remboursement pour toute partie non consommée du tarif de location facturé.

6. RESTRICTION DE LOCATION

Utilisation : le véhicule est la propriété de YES VINTAGE et vous n'êtes pas autorisé(e) à le sous-louer, le céder ou le vendre.

Vous n'êtes pas autorisé(e) à utiliser le véhicule pour :

- Transporter des passagers contre rémunération (en qualité de taxi, VTC ou dans le cadre d'accords de covoiturage ou similaires).
- Emprunter des voies non carrossables ou inadaptées au véhicule (notamment des chemins hors-pistes).
- Transporter un nombre excédentaire de passagers ou de bagages.
- Remorquer ou pousser un autre véhicule, une caravane ou tout autre élément (sans notre accord express).
- Transporter quoi que ce soit qui puisse endommager le véhicule (notamment du matériel et des matériaux explosifs ou combustibles) ou différer notre capacité à relouer le véhicule (du fait de son état à la restitution ou de l'odeur qui s'en dégage).
- Transporter des marchandises contre rémunération (sauf accord express de notre part).
- Prendre part à une course, un rallye ou tout autre type de compétition ou rassemblements.
- Conduire dans des zones à accès restreint, telles que les aéroports, routes de service et autres voies de même nature.
- Conduire en infraction à la réglementation routière ou toute autre réglementation en vigueur.
- Utiliser le véhicule à des fins illicites.

7. CAUTION

7.1 Versement de la caution

Pour chaque location, que le client soit PRO ou PARTICULIER, nous demandons une pré-autorisation sur la carte de crédit du client qui fait office de dépôt de garantie. Cette caution est OBLIGATOIRE et non encaissée pendant la durée de la location, sauf cas exceptionnel.

Le locataire accepte que le loueur soit autorisé à encaisser si nécessaire les sommes dues par le locataire dans le cadre du présent contrat. Si la caution est établie par empreinte de carte bancaire, le locataire accepte que le loueur établisse un prélèvement correspondant aux sommes dues.

	PROS	PARTICULIER
Obligation de paiement	Oui	Oui
Montant de la caution	De 2500€ à 5000€ pour la totalité des véhicules loués* (le montant dépend du nombre de véhicules loués)	1500€ par véhicule
Mode de paiement	Lien de paiement sécurisé via une plateforme de gestion de caution, Swikly - 1€ est prélevé afin de vérifier la solvabilité de votre compte bancaire.	Lien de paiement sécurisé via une plateforme de gestion de caution, Swikly - 1€ est prélevé afin de vérifier la solvabilité de votre compte bancaire.

PROS

*Pour les cautions d'un montant de 5000€, 2 liens de caution de 2500€ seront envoyés au Client.

CONDITIONS SPÉCIALES :

1. La TVA n'est pas applicable pour des questions d'assurance. Dans le cas où la caution est prélevée pour une franchise d'assurance, un accident, bris de glace, incendie, etc. (hors garantie complémentaire) le montant (2500€ ou 5000€) sera facturé hors taxes.
2. Pour tout autre cause de prélèvement de la caution, le montant de la caution sera facturé en TTC.

Il existe une franchise d'assurance de 1500€ dont le locataire (le client) est redevable en cas de sinistre ou de perte subis par le véhicule et/ou son équipement. Toute couverture privée pour couvrir le locataire à cet égard doit être contractée avant la date de départ. Il est possible de réduire la franchise en validant la garantie complémentaire : Garantie Zen. Cette garantie permet au client d'avoir une réduction totale ou partielle du montant des franchises appliquées en cas de dommages survenus suite à une mauvaise utilisation du véhicule. Tout matériel endommagé par le client et/ou les participants lui sera intégralement refacturé à la hauteur du prix neuf du matériel concerné. Pour plus de précisions sur cette garantie, veuillez nous contacter.

7.2 Restitution de la caution

Lors de la restitution du/des véhicule(s), ce montant sera débloqué (ou remboursé) après le paiement des frais de location. Toutefois, veuillez noter que le déblocage de toute pré-autorisation ou dépôt de garantie non utilisée peut prendre jusqu'à 30 jours.

7.3 Prélèvement de la caution

La caution peut être encaissée, sans l'accord préalable du client qui doit avoir pris connaissances des raisons, montants et délais pour régler une facture liée à un dommage ou autre, pour les raisons mentionnées ci-dessous :

Type d'encaissement	Motif d'encaissement	Montant TTC prélevé sur la caution Swikly
Obligation de paiement	Rayures sur la carrosserie, rétroviseur arraché, phare optique brisé, vitre cassée volontairement, tag sur le véhicule ...	Montant de réparation du dommage selon le devis d'un carrossier / mécanicien
Usage de la location et impayés	Dépassement kilométrique	0,80€ / kilomètre / véhicule
	Facture impayée	Montant de la facture
	PV / Amende non réglée	Montant de l'amende + 50€ de frais de gestion
	Dépassement de durée de location (retard)	PRO : 120€ / véhicule / heure PARTICULIER : 50€ / véhicule /h
	Plein d'essence ou d'énergie non fait ou partiellement fait	Montant de l'option Zen essence en fonction du véhicule et de la durée de location 30€ la demi-journée (VL) 50€ la journée (VL) 70€ pour les Combi van
	Mauvais carburant utilisé dans le(s) véhicule(s)	450€ / véhicule de marque Citroën 600€ / véhicule de marque Volkswagen
	Nettoyage du bien non fait ou mal réalisé : véhicule plein d'eau ou de boue, confettis, paillettes, rubans, fleurs, etc.	50€ / véhicule
	Usage de l'autoroute	100€ / véhicule
Vol / Non restitution du matériel	Clé perdue	25€ / clé
	Manque objet / partie nécessaire au bon fonctionnement (sac à dos, Da Vinci Code, pochettes d'identité du véhicule, tablette tactile, etc.)	Montant de l'objet / partie manquante
	Vol d'objet ou du véhicule	Montant de l'objet volé (hors biens personnels)

Conformément à nos CGV, sans retour de la part du client 7 jours après l'envoi de la facture correspondant au montant des dommages causés sur le(s) véhicule(s), le montant de la dite facture pourra être prélevé directement sur la caution, sans accord préalable du client qui a déjà donné son consentement en réglant la caution.

8. ORGANISATION ET DÉROULÉ

PROS

Détails de la location : Tous les détails de la location (le nombre de véhicules, de participants, les horaires exacts, le lieu de départ et d'arrivée, l'itinéraire, les permis de conduire, la caution) sont finalisés au plus tard 72h avant la date de l'événement avec le client. Si un de ces éléments est manquant, YES VINTAGE se réserve le droit de prendre une décision ou, si la prestation comporte trop de "non dits", d'annuler ou reporter l'événement.

Livraison des véhicules : Pour plus de sérénités, les véhicules réservés sont généralement livrés un ou plusieurs jours avant la date de l'événement, en fonction du nombre de véhicules réservés. Certaines livraisons peuvent être débutées jusqu'à 7 jours avant l'événement. Si le client souhaite rester discret sur l'activité proposé à ses collaborateurs ou participants de l'événement, il est tenu d'en informer YES VINTAGE au maximum 15 jours avant la date réservée. Dans le cas où le Client souhaite garder la surprise et éviter de mettre à la vue de tous les véhicules de YES VINTAGE, le client doit être force de proposition pour un nouveau lieu de stockage des véhicules. S'il n'y en a pas ou que le lieu de déchargement est à plus de 200m du lieu initial, YES VINTAGE peut refuser la demande particulière du client. Attention, il faut prendre en compte l'accessibilité du camion, pas toujours adaptée dans certains lieux.

Itinéraire : YES VINTAGE doit être au courant de l'itinéraire prévu par le Client pour des questions d'organisation et de sécurité. En effet, l'équipe technique présente le jour J doit pouvoir connaître le trajet pour pouvoir rejoindre le groupe à tout moment. Pour votre sécurité, l'usage de l'autoroute est interdit.

Caution : Le départ des véhicules ne se fait que si la caution a été réglée au préalable. Son montant est entre 2500€ et 5000€ et peut potentiellement varier selon le(s) modèle(s) et le nombre de véhicules loués. Pour savoir dans quels cas elle sera retenue, référez-vous à la rubrique "Caution".

Conducteurs et participants : Tout chauffeur doit être en mesure de présenter un permis de conduire B en cours de validité et un permis international pour les participants étrangers et doit respecter le code de la route. Avoir plus de 21 ans et au minimum 3 ans de permis. Nous déclinons toute responsabilité concernant la conduite des participants. Le client s'engage à ce que le ou les conducteurs ne conduisent pas sous l'emprise d'alcool, de narcotiques, de barbituriques, de drogues ou toutes autres substances illicites. Nous invitons le conducteur et les participants à respecter l'intégrité des véhicules. Il est également interdit de fumer dans les véhicules. Ne pas être sous traitement médical ayant des contres indications à la conduite automobile, sous l'emprise de l'alcool ou d'une drogue et de manière générale être en pleine possession de ses moyens (la SARL YES VINTAGE se permettra éventuellement de solliciter un contrôle du taux d'alcoolémie au moyen d'un alcootest et, en cas de refus du participant de s'y soumettre, ou s'il s'avérait positif, de refuser l'accès à ses véhicules au participant). Dans ce cas, le règlement restera définitivement acquis à la SARL YES VINTAGE.

États des lieux des véhicules : Les deux parties (loueur et client) s'accordent ensemble sur l'état des lieux des véhicules avant le départ. Le risque zéro panne n'existe pas. Être attentif au tableau de bord et tout bruit anormal. Le cas échéant, s'arrêter dès que possible en sécurité et contacter notre numéro d'assistance et prévenir le Loueur.

Départ et Briefing : Afin d'assurer une meilleure compréhension de la conduite des véhicules vintage, un briefing complet est réalisé avant chaque départ de groupe. Prévoir une durée d'environ 30 minutes (selon le nombre de véhicules, les conditions, l'itinéraire et consignes particulières, etc.) dans la timeline de l'événement pour cette étape obligatoire. Voici le détail :

- Si possible, l'équipe YES VINTAGE présente sur place diffuse une vidéo d'explication (disponible en français, anglais, néerlandais) sur la conduite des véhicules Citroën 2CV et/ou Volkswagen Combi Van. Ces vidéos peuvent être envoyées à l'avance au Client sur demande. Si la diffusion des vidéos n'est pas possible, le briefing sera uniquement à l'oral.
- Briefing technique à l'oral, en français ou en anglais fait par un membre de l'équipe YES VINTAGE à l'ensemble des participants, conducteurs et passagers. Le Client peut décider de faire son propre briefing à l'oral, mais il est obligatoire d'annoncer "Les 10 commandements des voitures anciennes", document transmis par l'équipe YES VINTAGE au porte-parole du groupe.
- Briefing technique individuel, véhicule par véhicule, réalisé par l'ensemble de l'équipe de YES VINTAGE présente sur place, dans le but de répondre aux éventuelles questions des participants et rappeler les consignes importantes.

Assistance technique : Pendant la durée totale de l'événement, nous garantissons une assistance technique. Nous ne sommes cependant pas guide ou accompagnateur. Les participants s'engagent à respecter les consignes données par l'équipe de YES VINTAGE. En fonction de nos disponibilités, nous ne sommes pas en mesure de garantir une voiture de secours.

PARTICULIERS

Détails de la location : Tous les détails de la location (le nombre de véhicules loués, de conducteurs, les horaires exacts, le lieu de départ et d'arrivée, le(s) permis de conduire, la caution) sont finalisés au plus tard le jour du retrait du/des véhicule(s) par le Client. Si l'un de ces éléments est manquant, YES VINTAGE se réserve le droit de prendre une décision ou, si la prestation comporte trop de "non dits", d'annuler ou reporter la location.

Livraison des véhicules : Possible sur demande et selon disponibilité. Tarifs fixes selon les frais kilométriques. Le prix du transport peut évoluer en fonction du coût de l'essence.

Durant la période de location, les frais liés à l'utilisation du véhicule, comme le carburant, ou les frais de parking, sont à la charge du client, sauf dérogations convenues avec YES VINTAGE.

Dans le cas où le Client choisit l'option Livraison du/des véhicule(s), ceux-ci peuvent être livrés un ou plusieurs jours avant la date de la location, ou le jour même, en fonction du nombre de véhicules réservés, du lieu de livraison, etc. Certaines livraisons peuvent être débutées jusqu'à 7 jours avant l'événement. Si le Client souhaite rester discret sur le service réservé, il est tenu d'en informer YES VINTAGE au maximum 15 jours avant la date de Location. Dans le cas où le Client souhaite garder la surprise et éviter de mettre à la vue de tous les véhicules de YES VINTAGE, le Client doit être force de proposition pour un nouveau lieu de stockage des véhicules. S'il n'y en a pas ou que le lieu de déchargement est à plus de 200m du lieu initial, YES VINTAGE peut refuser la demande particulière du Client. Attention, il faut prendre en compte l'accessibilité de la dépanneuse ou du camion, pas toujours adaptée dans certains lieux.

Itinéraire : YES VINTAGE doit être au courant de l'itinéraire prévu par le Client pour des questions de sécurité. En effet, l'équipe d'assistance doit pouvoir connaître le trajet pour pouvoir dépanner le(s) véhicule(s) loué(s) à tout moment (durant les heures de dépannage, de 9h à 19h 7J/7). Pour votre sécurité, l'usage de l'autoroute est interdit.

Caution : Le départ du/des véhicule(s) ne se fait que si la caution a été réglée au préalable. Son montant est de 1500€ et peut potentiellement varier selon le(s) modèle(s) et le nombre de véhicules loués. Pour savoir dans quels cas elle sera retenue, référez-vous à la rubrique Caution.

Conducteurs et participants : Tout chauffeur doit être en mesure de présenter un permis de conduire B en cours de validité et un permis international pour les participants étrangers et doit respecter le code de la route. Avoir plus de 21 ans et au minimum 3 ans de permis. Nous déclinons toute responsabilité concernant la conduite des participants. Le client s'engage à ce que le ou les conducteurs ne conduisent pas sous l'emprise d'alcool, de narcotiques, de barbituriques, de drogues ou toutes autres substances illicites. Nous invitons le conducteur et les participants à respecter l'intégrité des véhicules.

Il est également interdit de fumer dans les véhicules. Ne pas être sous traitement médical ayant des contre-indications à la conduite automobile, sous l'emprise de l'alcool ou d'une drogue et de manière générale être en pleine possession de ses moyens (la SARL YES VINTAGE se permettra éventuellement de solliciter un contrôle du taux d'alcoolémie au moyen d'un alcootest et en cas de refus du participant de s'y soumettre, ou s'il s'avérait positif, de refuser l'accès à ses véhicules au participant). Dans ce cas, le règlement restera définitivement acquis à la SARL YES VINTAGE.

États des lieux des véhicules : Les deux parties (loueur et client) s'accordent ensemble sur l'état des lieux des véhicules avant le départ grâce à l'étape 2 de l'application mobile Vintage Rental (état des lieux du véhicule avant la location). Le risque zéro panne n'existe pas. Être attentif au tableau de bord et tout bruit anormal. Le cas échéant, s'arrêter dès que possible en sécurité et contacter notre numéro d'assistance et prévenir le Loueur.

Départ et Briefing : Afin d'assurer une meilleure compréhension de la conduite des véhicules vintage, un briefing complet est réalisé avant chaque départ de véhicule. Prévoir une durée d'environ 15-20 minutes (selon le nombre de véhicules, les conditions, l'itinéraire et consignes particulières, etc.) dans votre organisation pour cette étape obligatoire. Voici le détail :

- Sur l'étape 1 de l'application Vintage Rental, le visionnage de la vidéo d'instruction sur la conduite des 2CV/méhari et Combi Van est obligatoire pour passer à l'étape suivante.
- Sur demande, ces vidéos peuvent être diffusées à nouveau lors de l'arrivée du Client au local de YES VINTAGE.
- Briefing technique à l'oral, en français ou en anglais fait par un membre de l'équipe YES VINTAGE à l'ensemble des participants, conducteurs et passagers. Les participants peuvent poser leurs éventuelles questions et l'équipe de YES VINTAGE rappelle les consignes importantes.

Assistance technique : Durant votre location, quelle qu'en soit sa durée, vous disposez d'une assistance technique. Numéro de téléphone en cas de panne ou autre incident : +33 (0)7 56 81 78 78 à contacter du lundi au dimanche de 9h à 19h. Nous tenons à vous informer que tout déplacement injustifié sera facturé en fonction du lieu de rendez-vous 2€ du kilomètre au départ de notre local au 914 RD 29 Route de Cavailon 13670 Saint-Andiol. Les participants s'engagent à respecter les consignes données par l'équipe de YES VINTAGE. En fonction de nos disponibilités, nous ne sommes pas en mesure de garantir une voiture de secours.

9. LA LOCATION

9.1 Kilométrages

Votre location peut être limitée à un nombre maximum de kilomètres inclus dans le prix : 110 kilomètres par jour et par véhicule maximum. Cette consigne est instaurée dans l'unique but de garantir la sécurité des conducteurs et passagers et du véhicule loué. Si vous dépassez ce seuil, des frais supplémentaires seront facturés ou prélevés sur la caution (+0,80€ / km / véhicule).

9.2 Entretien

Le client et tout conducteur autorisé s'engagent à prendre soin du véhicule loué et de ses accessoires, ainsi qu'à s'assurer que le véhicule demeure en état de circuler tout au long de la location. Il est interdit au Client ou à tout Conducteur autorisé de procéder à des réparations sur le véhicule loué sans l'accord exprès et préalable du Loueur. Si un problème mécanique survient à la suite de modifications ou réparations apportées par une personne externe à YES VINTAGE, le client en sera entièrement responsable et prendra 100% des frais de réparation en charge. Si le client a une question ou un doute sur le bon fonctionnement du véhicule, il lui est demandé de contacter sans plus attendre le numéro d'assistance technique de YES VINTAGE : 07 56 81 78 78.

9.3 Amendes, péages et autres frais

Il vous incombe de payer l'ensemble des amendes, péages routiers, contraventions, infractions au Code de la Route et autres frais similaires (y compris les amendes ou frais de stationnement) se rapportant au véhicule pendant toute la durée de votre location. Certains des frais susmentionnés nous seront envoyés pour règlement. Nous procéderons dans ce cas à leur paiement avant d'en recouvrer le montant auprès de vous à titre de remboursement. Il pourra également nous être demandé de communiquer vos coordonnées à l'autorité concernée ou à un tiers, qui vous contactera alors directement. Les frais de dossier s'élèvent à 50€ TTC.

9.4 Autoroute

L'usage de l'autoroute et toutes portions à péage routiers est interdit pour des questions de sécurité. L'Assistance de YES VINTAGE s'annule lorsqu'il s'agit d'un dépannage sur l'autoroute. Si le Client décide toutefois d'emprunter l'autoroute, YES VINTAGE facturera 100€ TTC par véhicule. YES VINTAGE pourra prouver que le(s) véhicule(s) ont été utilisés sur l'autoroute grâce à la traçabilité de sa flotte (pour plus de détails, référez-vous à la rubrique Traçabilité des véhicules). En cas de panne sur l'autoroute, le Client devra contacter une Assistance Dépannage et se verra prendre ces frais à sa propre charge.

9.5 Pannes

Assistance : si vous rencontrez le moindre problème avec le(s) véhicule(s) suite à une défaillance mécanique ou à un accident, vous devrez appeler l'Assistance YES VINTAGE. Bien que ce service soit compris dans le prix de la location, votre responsabilité sera engagée envers nous pour les coûts de dépannage et d'intervention en urgence qui sont de votre fait (y compris, mais sans s'y limiter, en cas de panne de carburant ou d'épuisement de la batterie, ou encore de perte des clés ou d'oubli des clés à l'intérieur du véhicule verrouillé). Notez que vous ne devez autoriser personne à réparer ou à fournir un service quelconque sur le véhicule sans notre autorisation.

10. MISE À DISPOSITION DU VÉHICULE

10.1 Etat du/des véhicule(s)

Le véhicule et ses accessoires sont mis à la disposition du client en parfait état de marche, sous réserve des défauts non apparents. Le "Contrat de location" (sur l'application mobile Vintage Rental) signale les éventuels défauts apparents du véhicule et de ses accessoires, le kilométrage et le niveau de carburant. LE CLIENT EST TENU DE VERIFIER L'ETAT DU VEHICULE ET LES INDICATIONS FIGURANT SUR LE CONTRAT DE LOCATION AU MOMENT DE LA REMISE DU VEHICULE. Le cas échéant, avant son départ, le Client doit signaler au Loueur les défauts apparents non répertoriés ainsi que toute divergence de kilométrage ou de niveau de carburant afin que le Loueur puisse rectifier les informations figurant au Contrat de location. A DEFAUT D'UNE TELLE INFORMATION DU LOUEUR AVANT LE DEPART DU CLIENT, AUCUNE RECLAMATION AU TITRE DES DEFAUTS APPARENTS NE POURRA ETRE PRISE EN COMPTE.

10.2 Modèle de véhicule loué

Selon la décision du mécanicien responsable de YES VINTAGE, le(s) véhicule(s) souhaité par le Client peut être remplacé par un/des véhicule(s) de même gamme et même modèle mais d'une couleur différente, pour des questions de sécurité des conducteurs et du/des véhicule(s).

Plusieurs cas peuvent être à l'origine de cette modification de véhicule. Voici quelques exemples :

- Soucis mécaniques qui entraînent l'immobilisation du véhicule
- Matériel défectueux (sellerie, tente de toit pour les Combi Van, carrosserie, etc.)
- Client précédent ayant restitué le(s) véhicule(s) dans un état défectueux et donc non louable
- Réservations simultanées sur notre site internet www.yesprovence.com sur le même véhicule

CAS SPÉCIFIQUE : Si le Client a loué le Combi Volkswagen T1 Split Screen, et que le mécanicien responsable décide d'immobiliser ce véhicule pour des raisons mécanique, YES VINTAGE se réserve le droit de proposer un véhicule de modèle Combi Van T2 Westfalia d'une autre couleur au Client. Le T1 est un modèle unique chez YES VINTAGE, il ne peut donc pas être remplacé par un autre T1.

Le tarif de location du T1 étant plus élevé que celui d'un T2, YES VINTAGE remboursera la différence au Client.

11. LE VÉHICULE ET SON UTILISATION

11.1 Bonnes pratiques d'utilisation

Vous êtes tenu(e) de prendre soin du véhicule et de l'utiliser avec la plus grande rigueur afin de réduire les risques de panne et de dommages. Si un témoin d'avertissement s'affiche dans le véhicule vous obligeant à ajuster le niveau d'un liquide tel que l'huile moteur, appelez directement notre assistance technique au 07 56 81 78 78.

Le loueur et tout client présent lors de la location s'engagent :

- A prendre connaissance qu'il s'agit d'un véhicule ancien accompagné de tous ses charmes mais également des limites et inconvénients concernés : pas de climatisation, pas d'ABS, pas de direction assistée, passage manuel des vitesses, vitesses non synchronisées, freinage limité ;
- A respecter les consignes données par l'équipe de YES VINTAGE ;
- A respecter l'intégrité du/des véhicule(s) et à prendre à sa charge les frais de franchises et d'immobilisation du véhicule en cas de réparation dans le cas où une assurance complémentaire n'a pas été souscrite ;
- Ne pas être sous traitement médical ayant des contre-indications à la conduite automobile, sous l'emprise de l'alcool ou d'une drogue et de manière générale être en pleine possession de ses moyens (la SARL YES VINTAGE se permettra éventuellement de solliciter un contrôle du taux d'alcoolémie au moyen d'un alcootest et, en cas de refus du participant de s'y soumettre, ou s'il s'avérait positif, de refuser l'accès à ses véhicules au(x) participant(s). Dans ce cas, le règlement restera définitivement acquis à la SARL YES VINTAGE ;
- A signaler tout incident, dégradation ou panne afin de préserver le véhicule et garantir sa bonne réparation par nos mécaniciens ;
- S'assurer lorsque le véhicule est en mouvement que le gaz est éteint (pour les Combi van) et les portes fermées ;
- A ne pas monter sur le toit des Combi Van (sauf utilisation de la tente de toit) ;
- A ne pas surcharger le véhicule au-delà du poids maximal autorisé tel que défini sur la carte grise ;
- A ne pas tracter d'autre véhicule, ni utiliser le van loué pour pousser un autre véhicule ;
- A ne pas transporter de marchandises dangereuses ;
- A ne pas mettre en contact le van avec de l'eau salée ;
- A respecter scrupuleusement et immédiatement les 10 commandements des véhicules anciens présents dans la boîte à gants de tous les véhicules ainsi que d'une manière générale toutes les instructions et consignes des préposés de YES VINTAGE, étant précisé qu'en cas de comportement dangereux ou d'inobservation de l'une des consignes ou instructions des préposés, celle-ci se réserve le droit d'interdire la conduite de ses véhicules à un participant, sans que celui-ci ne puisse prétendre au remboursement même partiel du règlement effectué ;
- A accepter les risques inhérents à la conduite d'un véhicule et donner en conséquence décharge à la société YES VINTAGE ainsi qu'à ses dirigeants, partenaires et préposés de toute responsabilité en cas d'accident le mettant en cause, pouvant survenir durant le parcours.

Il est de votre responsabilité de conduire et de stationner le véhicule avec précaution, conformément au Code de la route local et d'une manière adaptée aux conditions routières du moment. Vous ne devez pas vous fier à un appareil GPS, car il n'indique pas toujours la limitation de vitesse ou la configuration routière en vigueur dans une zone donnée. Toute contravention ou amende liée à votre location sera à vos frais.

D'une manière générale, le client et tout conducteur autorisé sont tenus de respecter les dispositions du code de la route et de s'abstenir de toute conduite imprudente. Le client et tout conducteur autorisé s'engagent par ailleurs à garder les clés du véhicule en leur possession, à utiliser le dispositif antivol et à fermer le véhicule en conservant auprès d'eux les titres de circulation.

IMPORTANT : vous êtes tenu(e) de restituer le véhicule dans le même état que lorsque nous vous l'avons remis, exception faite de l'usure consécutive à une utilisation normale. Vous engagerez votre responsabilité envers nous, dans les limites autorisées par la loi en vigueur, pour toutes les détériorations supplémentaires décelées sur le véhicule à sa restitution.

Il est interdit d'utiliser un lavage ou un nettoyage à jet du commerce ou station.

Essayer de stationner le véhicule à l'ombre et éviter de rouler entre 12h et 14h, aux horaires les plus chaudes l'été. Recommandations à la fois pour vous et pour le moteur du véhicule.

Animaux autorisés sous réserve de rendre le véhicule propre et sans dégradation (facturation pour réparation le cas échéant).

Spécial Combi van :

- Le réservoir d'eau est vide lors de la location pour des raisons d'hygiène. Le Client doit le remplir lui-même.
- Les bonbonnes de gaz sont achetées dans un supermarché et nous déclinons toutes responsabilités en cas de dysfonctionnement.
- Lors du retour du véhicule, la glacière doit être vide, la vaisselle et les équipements propres et rangés dans le coffre et les compartiments prévus à cet effet.

Matériels : Facturation de la réparation de toute dégradation volontaire du matériel confié (équipement de camping, panier pique-nique, support téléphone, sacs pour jeux ou autres).

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels dans les véhicules. Nous vous conseillons de limiter les objets de valeurs et de ne pas les mettre à la vue de tous.

11.2 Carburant

Nous vous remettons votre véhicule avec un réservoir de carburant plein. Vous devrez nous restituer le véhicule avec un réservoir également plein ou bien payer la somme nécessaire au remplissage du réservoir au moment de la restitution, ce qui impliquera que vous vous acquittiez du paiement d'un Supplément de service de carburant en contrepartie du fait que nous aurons procédé au remplissage du réservoir à votre place. C'est une option que nous proposons pour les particuliers, appelée Zen Essence. Vous pouvez choisir de prendre cette option dès la réservation de votre véhicule.

Si vous ramenez le véhicule sans le plein d'essence et sans avoir pris l'option Zen Essence, le montant de cette option vous sera facturé ou prélevé sur votre caution (référez-vous à la rubrique Caution pour plus de détails). Pour plus de détails, référez-vous à la rubrique Carburant.

11.3 Votre circuit

PROS

Le client est tenu de mettre le loueur au courant du trajet prévu pour l'événement. Il appartient à l'équipe de YES VINTAGE de déterminer si les routes et chemins prévus sont praticables avec des véhicules anciens. Le loueur a donc le droit de refuser un itinéraire parce qu'il estime que la sécurité de ses véhicules et des participants est compromise. Les véhicules anciens sont robustes mais bien moins puissants que les véhicules modernes d'aujourd'hui, sans aucune assistance à la conduite. Il faut donc être vigilant sur les routes à emprunter, surtout lorsqu'il s'agit de montées abruptes et descentes vertigineuses.

PARTICULIERS

Le client est libre d'utiliser le(s) véhicule(s) loué où il le souhaite dans la limite des départements et régions autorisées (se référer à la rubrique.....). Toutefois, s'il prévoit d'utiliser les véhicules de YES VINTAGE sur des routes jugées "risquées" (fortes montées et descentes, routes étroites et sinueuses, chemins escarpés, etc.), le client doit toujours en avertir et demander l'accord de l'équipe Yes Vintage au préalable. La montée du Mont Ventoux n'est en aucun cas autorisé, peu importe le modèle de véhicule choisi par le Client.

11.4 Loi Montagne

En vertu de la Loi Montagne, il est obligatoire en période hivernale, du 1er novembre au 31 mars, d'avoir des chaînes à neige à bord du véhicule ou de circuler avec un véhicule équipé de pneus hiver. Le non-respect de cette obligation peut être sanctionné par une amende dont le Client est redevable et par l'immobilisation du véhicule loué.

Cette obligation s'applique dans la plupart des communes des massifs montagneux français consultables sur le site de la sécurité routière.

Les véhicules pris en location dans une agence de location se situant dans un département concerné par la Loi Montagne contiendront automatiquement à bord des chaînes à neige. Le client doit informer YES VINTAGE de son souhait de circuler dans l'un des départements soumis à la Loi Montagne afin de pouvoir bénéficier des équipements nécessaires.

En cas de perte, de vol ou d'endommagement des chaînes à neige, des frais seront facturés ou prélevés sur la caution selon le prix d'achat de l'objet.

11.5 Poids Total à Charge (PTAC)

Les Citroën, 2CV et Méhari sont des véhicules légers, qui pèsent entre 250 et 500kg. Le poids total maximum à bord d'un véhicule de ces modèles est de 400kg.

Le Client est tenu pour responsable si un accident ou dommage survient à cause d'un PTAC supérieur à celui autorisé. YES VINTAGE se dédouane de toute responsabilité puisqu'il n'a aucune connaissance sur les coordonnées et caractéristiques physiques du/des conducteur(s).

12. LIVRAISON

Les véhicules sont livrés à l'adresse de livraison que vous avez indiqué au cours du processus de commande. L'adresse exacte de livraison doit être renseignée à YES VINTAGE au plus tard 21 jours avant la date de l'événement. Passé ce délai, YES VINTAGE se réserve le droit de choisir le lieu de livraison exact (parking, établissement hôtelier, etc.)

La SARL YES VINTAGE se réserve toutefois la possibilité de fractionner les livraisons en fonction du nombre de véhicules réservés. Dans le cas où le client est en charge de régler les frais de parking, il doit également prendre en compte les jours supplémentaires avant et après l'événement. YES VINTAGE en aura informé sont client au maximum 15 jours avant la date de l'événement.

PROS

Pour plus de sérénités, les véhicules réservés sont généralement livrés un ou plusieurs jours avant la date de l'événement, en fonction du nombre de véhicules réservés. Certaines livraisons peuvent débutées jusqu'à 7 jours avant l'événement. Si le client souhaite rester discret sur l'activité proposé à ses collaborateurs ou participants de l'événement, il est tenu d'en informer YES VINTAGE au maximum 15 jours avant la date réservée.

Dans le cas où le client souhaite garder la surprise et éviter de mettre à la vue de tous les véhicules de YES VINTAGE, le client doit être force de proposition pour un nouveau lieu de stockage des véhicules. S'il n'y en a pas ou que le lieu de déchargement est à plus de 200m du lieu initial, YES VINTAGE peut refuser la demande particulière du client. Attention, il faut prendre en compte l'accessibilité du camion, pas toujours adaptée dans certains lieux.

PARTICULIERS

Livraison possible sur demande et selon disponibilités. Tarifs fixes selon les frais kilométriques. Le prix du transport peut évoluer en fonction du coût de l'essence.

Durant la période de location, les frais liés à l'utilisation du véhicule, comme le carburant, ou les frais de parking, sont à la charge du client, sauf dérogations convenues avec YES VINTAGE.

Dans le cas où le client choisi l'option : livraison du/des véhicule(s), ceux-ci peuvent être livrés un ou plusieurs jours avant la date de la location ou le jour même, en fonction du nombre de véhicules réservés, du lieu de livraison, etc. Certaines livraisons peuvent être débutées jusqu'à 2 jours avant l'événement.

Si le client souhaite rester discret sur le service réservé, il est tenu d'en informer YES VINTAGE au maximum 15 jours avant la date de Location. Dans le cas où le client souhaite garder la surprise et éviter de mettre à la vue de tous les véhicules de YES VINTAGE, le client doit être force de proposition pour un nouveau lieu de stockage des véhicules. S'il n'y en a pas ou que le lieu de déchargement est à plus de 200m du lieu initial, YES VINTAGE peut refuser la demande particulière du client. Attention, il faut prendre en compte l'accessibilité de la dépanneuse ou du camion qui ne sont pas toujours adaptés dans certains lieux.

Dimensions des véhicules livreurs à prendre en compte pour déterminer le lieu de livraison :

- Dimensions camions : Hauteur avec chargement : 4,30 mètres ; Longueur : 20 mètres ; Largeur : 2,55 mètres.
- Dimensions dépanneuse sans remorque : Hauteur avec chargement : 3,5 mètres ; Longueur : 7,5 mètres ; Largeur : 2 mètres
- Dimensions dépanneuse avec remorque double : Hauteur avec chargement : 3,5 mètres ; Longueur : 16,5 mètres ; Largeur : 2,10 mètres

13. RESPONSABILITÉ

13.1 Le(s) véhicule(s)

Nous sommes tenus de vous fournir un véhicule en bon état général et en bon état de fonctionnement et d'assurer son remplacement en cas de panne mécanique.

Vous devez entretenir, utiliser et restituer le véhicule conformément aux dispositions prévues par le présent "Contrat de Location".

13.2 Dommages de toute nature

Le client est responsable de tout dommage direct ou indirect, que lui-même ou les participants pourraient causer au cours de la manifestation. YES VINTAGE décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit (vois, dégradations...) affectant les biens de toute nature (effets personnels, matériels...) apportés par le client ou appartenant aux participants, quelque soit l'endroit où les biens sont entreposés (parking, véhicules...).

En outre, YES VINTAGE ne serait être tenue responsable de l'immobilisation d'un véhicule suite à un accident ou à une mauvaise utilisation. L'organisateur sera déchargé de toute obligation au cas où un évènement de force majeure ou fortuit surviendrait (grève, incendie, dégâts des eaux...).

13.3 Capacité juridique et Responsabilité Civile

Le client déclare et garantit avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre du contrat et qu'il est titulaire d'une assurance de responsabilité civile en cours de validité. A cet effet le client s'engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs et/ou tout participant le cas échéant, à tout recours à l'encontre de l'organisateur en cas de survenance de quelconques évènements précités.

13.4 Photos et vidéos

Les photos sont communiquées à titre illustratif. Nous vous invitons à vous reporter au descriptif de chaque produit pour en connaître les caractéristiques précises; et en cas de doute ou si vous souhaitez des renseignements complémentaires n'hésitez pas à nous contacter.

En cas d'erreur manifeste entre les caractéristiques du produit et sa représentation et/ou les conditions de la vente, YES VINTAGE ne saurait voir sa responsabilité engagée. En cas de liens hypertextes pointant vers d'autres sites à partir de www.yesprovence.com et www.vintageroads.fr, celle-ci ne sera pas responsable du contenu des informations fournies sur ces sites après activation de ces liens.

14. CARBURANT

14.1 Carburant : Sans Plomb 98

Si vous avez un doute sur le carburant à utiliser dans votre véhicule, contactez immédiatement le 06 60 93 69 11. Le carburant à utiliser est mentionné sur le tableau de bord et vers le bouchon du réservoir d'essence : SANS PLOMB 98 uniquement, peu importe le modèle de véhicule.

Dans le cas où le mauvais carburant aurait été injecté dans un véhicule, nos mécaniciens procéderont à un test chimique pour déterminer quel carburant a été mis dans le réservoir. Ils entameront ensuite une procédure d'immobilisation du véhicule, de démontage du moteur, de vidange du réservoir, de changement de pièces endommagées par le mauvais carburant, remontage du moteur, et plein d'essence avec le bon carburant. Une facture de 450€ TTC sera envoyée au client ayant loué un véhicule de marque Citroën, et une facture de 600€ TTC sera envoyée au client ayant loué un véhicule de marque Volkswagen, dans le cas où le Client n'a pas souscrit à la Garantie complémentaire Zen.

Si vous avez loué un véhicule électrique, cette rubrique ne s'applique pas pour lui.

PARTICULIERS

Votre véhicule vous sera remis avec un réservoir plein et il vous est demandé de le rendre avec le plein.

14.2 Option Zen Essence

Une bonne option si vous êtes pressé(e) et n'avez pas le temps de faire le plein de carburant avant la restitution est de choisir l'option Zen Essence. Elle vous permet de ne pas avoir à vous soucier de faire le plein d'essence à votre retour : nous nous chargeons de ce service pour vous en supplément.

Tarifs (ceux-ci peuvent être amenés à fluctuer en fonction de la hausse des prix du carburant, et sur décision de YES VINTAGE) :

- Demi-journée 2CV, Méhari, Cox : 30€
- Journée 2CV, Méhari, Cox : 50€
- Combi Van : 70€

14.3 Ticket d'essence obligatoire

Dans le cas où vous remplissez le réservoir d'essence avant de restituer le véhicule loué, conservez bien votre reçu de la station essence pour le remettre à un membre de l'équipe du loueur. Ce document ou une photo de la borne de station essence (dans le cas où elle ne vous fournit pas de ticket) est obligatoire à votre retour. En cas de manquement à cette règle, nos mécaniciens procéderont à un test chimique pour déterminer quel est le carburant présent dans le réservoir. Ce test sera facturé 5€ TTC au client, ou prélevé directement sur sa caution Swikly.

15. RESTITUTION DU VÉHICULE

Le client ou tout conducteur autorisé devra restituer le véhicule loué, ses clés, ses équipements et ses papiers au plus tard aux date et heure stipulées dans le contrat de location, dans son état initial décrit au "Contrat de Location".

15.1 État des lieux véhicule

Un examen du véhicule est effectué après chaque location avec le client, dans la mesure du possible dès son retour au lieu prévu sur le "Contrat de Location". Si les conditions ne permettent pas d'effectuer cet état des lieux en présence du client ou de l'agence (forte pluie, nuit noire, etc.), YES VINTAGE peut faire cette analyse en autonomie dès lors du retour du/des véhicule(s) à son local à Saint-Andiol. La société a 48h pour faire un retour au client sur les éventuels dégâts mécaniques et/ou matériels survenus lors de la location ou de l'événement.

15.2 Retour à distance :

PARTICULIERS

Notre application mobile Vintage Rental permet de restituer un ou plusieurs véhicule(s) en totale autonomie. Le client doit remplir tous les champs de la troisième étape "Fiche de Retour" de l'application pour chacun des véhicules restitués. L'heure de retour du client est basée sur l'heure de réception de la "Fiche de Retour" de l'application mobile.

Si le client oublie ou ne remplit pas volontairement la "Fiche de Retour", YES VINTAGE se réserve le droit d'utiliser ses caméras de surveillance installées sur l'ensemble du bâtiment pour déterminer l'heure de retour du client. Un état des lieux est effectué dès le véhicule restitué par l'équipe YES VINTAGE, sans la présence du client. En cas d'endommagement du véhicule loué, de plein d'essence non fait, de vol ou perte de matériel fourni pour la location, de kilométrage maximum dépassé, l'équipe enverra la facture correspondant à ces différents manquements dans un délai de 72H. Pour plus d'information, référez-vous à la rubrique "caution".

15.3 Restitution tardive :

En cas de restitution tardive du/des véhicule(s), le client doit en informer dès que possible YES VINTAGE, annoncer l'heure d'arrivée prévue ainsi que le motif de retard.

Pour vous aider, nous accordons généralement une « période de grâce » vous autorisant un léger retard de 15 minutes pour la restitution du/des véhicule(s).

Le client doit informer le loueur immédiatement de tout événement l'empêchant de restituer le véhicule aux date et heure convenues. Le client est informé qu'à défaut de restitution du véhicule au lieu convenu et à la date convenue dans le contrat de location, il est passible de poursuites judiciaires pour détournement.

16. SERVICE CLIENTÈLE

Pour toute information ou question, notre service clientèle est à votre disposition :

- Par téléphone au 06 60 93 69 11. Il arrive que toutes nos équipes sont réquisitionnées sur un ou plusieurs événements. Si pas de réponse, veuillez alors laisser un message vocal. Nous vous recontacterons dès que possible
- Par mail à contact@vintageroads.fr ;
- Par courrier ou physiquement à l'adresse : 914 RD 29 Route de Cavaillon, 13670 Saint-Andiol.

17. ASSURANCES ET GARANTIES OPTIONNELLES

17.1 Assurance et Responsabilité Civile

La SARL : YES VINTAGE est assurée auprès de AXA Assurance par un contrat « Assurance flotte automobile » sous le n°11067000504 (une attestation pourra être fournie au client sur simple demande écrite.) En conséquence, le client ou les participants aux opérations réalisées par YES VINTAGE renoncent à rechercher la responsabilité de la société YES VINTAGE au-delà des garanties souscrites.

Votre assurance responsabilité civile : si vous avez votre propre supplément de couverture ou une assurance similaire auprès d'un tiers afin de couvrir votre responsabilité envers nous pour tout ce qui n'est pas couvert par nos propres garanties, vous resterez néanmoins responsable envers nous à hauteur du montant de la franchise indiqué au contrat de location et devrez en demander le remboursement auprès de votre assureur tiers.

IMPORTANT : dans les limites permises par la loi en vigueur, nos produits d'assurance et de garanties optionnelles seront nuls et nonavenus en cas de violation par vous du présent Contrat de Location ou si la perte ou le dommage invoqué(e) a été provoqué(e) intentionnellement. Nos garanties pourront également être annulées lorsque la perte ou le dommage invoqué(e) est causé(e) par une faute grave de votre part ou de la part d'un conducteur autorisé.

Nous proposons des produits d'assurance et des garanties optionnelles afin de couvrir les principaux risques que vous courez lorsque vous conduisez votre véhicule de location. Ces produits peuvent être compris dans le prix de votre location ou bien proposés sous la forme de produits optionnels. Vous pouvez choisir de souscrire à une Garantie complémentaire optionnelle Garantie Zen pour réduire ou éliminer votre responsabilité envers nous en cas de dommages causés au véhicule ou de perte du véhicule.

17.2 Garantie Zen optionnelle

Nous proposons à tous nos clients une garantie complémentaire de 50€ à 80€ TTC par véhicule de location appartenant à YES VINTAGE. Le tarif varie en fonction du modèle de voiture choisi. Ce rachat de franchise permet au client de ne pas avoir à avancer de frais dans certains cas d'endommagement du véhicule ou autre.

Voici quelques exemples de dommages couverts par cette garantie :

- Collision avec un objet fixe ou mobile (par exemple, les dommages subis lors d'un accident) ;
- Perte de contrôle du véhicule, à condition qu'elle ne soit pas due à une faute grave de votre part ou de la part d'un conducteur autorisé ;
- Événements naturels, tels que la neige, la grêle, les inondations ou les chutes de pierres ;
- Incendie résultant d'un défaut sur le véhicule, notamment une défaillance électrique, ou d'une explosion à proximité, d'un acte criminel ou terroriste ;
- Dommages causés aux pneus et aux vitres par des objets se trouvant sur la route ou projetés ;
- Perte de clés ;
- Erreur de carburant ;
- Vol du véhicule (hors effets personnels) ;
- Soucis mécaniques (boîte de vitesse, embrayage, levier de vitesse, volant, clignotants, etc.).

Cependant, cette garantie complémentaire ne prend pas en compte :

- Le non respect du code de la route, les contraventions et le non respect des Conditions Générales de vente ;
- Les dommages causés sous l'emprise d'alcool ou substances illicites ;
- Les dommages causés par la cigarette (endommagement de la sellerie, mauvaises odeurs dans le véhicule, etc.) ;
- Perte d'effets personnels et du matériel fourni : vous êtes responsables de vos biens et de ceux fournis lors de la location du véhicule (papiers du véhicule, glacières, équipements de camping, etc.) ;
- Sinistre dommage responsable ;
- Dégradation volontaire du véhicule (se mettre debout sur les sièges, s'asseoir sur les ailes du véhicule, tags, etc.).

VALIDATION DE LA GARANTIE

Pour que la garantie complémentaire soit prise en compte, il faut impérativement nous le faire savoir au moment de la validation du devis. Elle est uniquement valide si elle a été réglée avant le départ du/des véhicule(s). La garantie prend effet à la remise du véhicule au locataire et cesse à la date et l'heure fixée au Contrat de Location, pour la zone de conduite autorisée.

ANNULATION DE LA GARANTIE

La société YES VINTAGE se donne le droit d'annuler les effets de cette garantie si les règles de bonne conduite (respect du code de la route et du véhicule) sont enfreintes. Ne pas oublier que vous conduisez sur des routes publiques. Respectez les autres usagers de la voie.

Nos garanties pourront également être annulées lorsque la perte ou le dommage invoqué(e) est causé(e) par une faute grave de votre part ou de la part d'un conducteur autorisé (infraction du code de la route, conduite en état d'ivresse ou sous stupéfiant).

L'abus d'alcool / prise de toute drogue est dangereux pour la santé, il est formellement interdit de prendre le volant en état d'ivresse ou sous l'emprise de substance. TOUT dommage / dégât causé sur le véhicule sous état d'ivresse ou prise de substance illicite annulera la franchise.

Fumer dans le véhicule est strictement interdit.

18. TRAÇABILITÉ DES VÉHICULES

Pour des questions de praticité et d'assurance, toute notre flotte de véhicules est géolocalisée grâce à une puce GPS, ce qui nous permet en cas de dépannage, vol ou autre situation de localiser le(s) véhicule(s).

Ceci est obligatoire, le traceur ne peut pas être retiré pour une location, même sur demande exceptionnelle.

Si un traceur est retiré lors d'une location, le client sera tenu pour responsable de cet acte. De même si un vol d'un/des véhicule(s) survient à la suite du retrait de cet objet. Afin d'éviter ce risque, YES VINTAGE n'est pas tenu d'informer le client où est situé de traceur sur le(s) véhicule(s) loué(s).

YES VINTAGE se réserve le droit d'analyser le parcours effectué par un ou plusieurs véhicule(s) si elle a un doute sur une action commise par le(s) conducteur(s) du/des véhicule(s) : prise de l'autoroute, vitesse maximum autorisée dépassée, itinéraire emprunté interdits par le loueur, retard de restitution du véhicule.

19. ACCIDENT, DOMMAGES ET VOL

19.1 Obligations générales

En cas de sinistre de quelque nature que ce soit : accident, tentative de vols, incendie, collision avec un animal ou tout autre dommage subi par le véhicule - (le « Sinistre »), le client ou tout conducteur autorisé doit prendre toutes mesures utiles pour sauvegarder les intérêts du loueur et le cas échéant de la compagnie d'assurance, à savoir :

- Avertir le loueur dans les plus brefs délais et au plus tard dans les 48h qui suivent la survenance ou la découverte de l'un des sinistres ou dommages susmentionnés, sous peine de pouvoir perdre le bénéfice des garanties d'assurance, si le retard dans la déclaration a causé un préjudice au loueur. Le bénéfice desdites garanties d'assurance est cependant maintenu si le retard dans la déclaration est dû à un cas de force majeure.

19.2 Accident matériel

En cas d'accident, vous acceptez de coopérer avec nous et nos assureurs dans le cadre des investigations pouvant être menées ou des suites judiciaires pouvant leur être données.

Vous devez également prendre les mesures suivantes :

- Systématiquement :
 - Informer immédiatement l'agence de location ;
 - Remplir un Constat européen d'accident (vous trouverez ce document ou un document similaire dans la boîte à gants du véhicule) et envoyer immédiatement un exemplaire à l'agence de location (l'adresse électronique figure sur le Contrat de Location)
- De même, si le véhicule n'est pas en état de rouler, contacter l'Assistance YES VINTAGE (+33 (0)7 56 78 81 81).

IMPORTANT : si vous ne vous conformez pas à ces instructions relatives aux accidents, les garanties optionnelles dont vous pourriez vous prévaloir pourront être annulées.

19.3 Accident corporel

Le client déclare et garantit avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre du contrat et qu'il est titulaire d'une assurance de responsabilité civile en cours de validité.

Dans le cas où le client ou les personnes sous la responsabilité du client ont un accident avec un ou plusieurs véhicule(s) appartenant à YES VINTAGE et qu'il y a des dommages corporels, voici la procédure à suivre :

- Contactez immédiatement les secours ;
- Mettez-vous en sécurité ;
- Contactez YES VINTAGE au +33 (0)6 60 93 69 11 ;
- Signalez l'accident à la police locale ;
- N'admettez aucunes responsabilités ;
- Notez les noms et adresses de toutes les personnes impliquées, y compris des témoins.

Si l'accident est dû à un tiers responsable, c'est la Responsabilité Civile de celui-ci qui prendra en charge les éventuels frais d'hospitalisation.

En cas de non-respect des obligations résultant des présentes CGL, le Client ou tout Conducteur autorisé est tenu de restituer au Loueur toute somme ou indemnité que le Loueur aurait versé à un tiers pour le compte du Client en cas de décès ou de dommages corporels et/ou matériels subis par le tiers.

PROS

En cas de vente en B to B (agence événementielle, entreprise en direct, Tour Opérateur, etc.), la RC de l'entreprise sera engagée en cas d'accident responsable de la part du client de l'agence.

19.4 Dommages et vols

Responsabilité : si le véhicule est perdu, volé ou endommagé pendant la location, vous êtes responsable de toutes les pertes que nous subissons (jusqu'à la valeur de remplacement totale du véhicule) et de tous les frais que nous devons engager, sauf si les dommages ou la perte nous sont directement attribués ou si nous avons perçu un remboursement de la part de tiers ou de leur compagnie d'assurance.

Vous devrez être en mesure de prouver que vous avez pris les mesures de précaution adéquates en nous retournant les clés du véhicule, ainsi qu'un exemplaire et/ou une référence du rapport de police, à défaut, nos garanties optionnelles ne seront plus valides.

Si un vol survient car un effet personnel est resté visible dans le véhicule, le client est entièrement responsable. les réparations seront alors facturés aux clients.

20. ÉVALUATION ET FACTURATION DES DOMMAGES

20.1 Evaluation

Le client est tenu d'informer YES VINTAGE dès que possible des dommages survenus sur le(s) véhicule(s) loué(s). Dès la restitution du/des véhicule(s), l'équipe de YES VINTAGE fait un état des lieux complet : carrosserie, matériel fourni, sellerie, équipement technique, mécanique, etc. Si la personne en charge de l'état des lieux s'aperçoit d'un ou plusieurs dommages causés au(x) véhicule(s), il en informera le client dès que possible, dans un délais de 48h après restitution du véhicule.

20.2 Facturation des dommages

- Après l'état des lieux complet du/des véhicule(s) s'en suit l'évaluation du coût des dommages causés : mécaniciens, carrossiers, selliers, fournisseurs et autres prestataires évaluerons si le véhicule est réparable et, dans le cas où il l'est, le coût des réparations à apporter.
- La facture sera ensuite transmise au client dans un délais d'une semaine (7 jours ouvrés), dans le cas où il n'a pas souscrit à la "Garantie Zen".
- S'il a souscrit à la "Garantie Zen" mais que le(s) dégât(s) causé(s) sur le(s) véhicule(s) n'est pas pris en compte par celle-ci, les mêmes délais s'appliquent pour l'envoi de la facturation.
- À la suite de l'envoi de la facture, le client possède un délais de 7 jours ouvrés pour la régler. Passé ce délai, YES VINTAGE se réserve le droit de prélever directement sur la caution.
- Si le coût de réparation des dommages n'est pas entièrement couvert par la caution et que le client refuse de payer la facture, YES VINTAGE entamera une procédure judiciaire.

20.3 Garantie complémentaire optionnelle

Si vous avez acheté une "Garantie complémentaire optionnelle" d'exonération des dommages, nous vous facturerons les dommages à hauteur de la valeur de la franchise applicable (qui peut être nulle ou réduite), sauf si la garantie optionnelle a été invalidée (se référer à la rubrique : Assurance et garantie complémentaire).

21. LITIGES

YES VINTAGE entend résoudre tous les litiges de façon amiable, dans la mesure du possible.

Si nous ne sommes pas en mesure de résoudre un litige, celui-ci sera soumis au droit français. Si une partie quelconque du présent contrat de location devait, en vertu de la loi en vigueur, s'avérer illégale ou inapplicable, cette partie devra être considérée comme ayant été retirée du contrat de location, mais les autres dispositions resteront de plein effet.

22. CONFIDENTIALITÉ

22.1 Données personnelles

YES VINTAGE collecte les données personnelles (email, téléphone, nom, prénom, adresse) du client afin d'élaborer le "Contrat de Location". Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 : le locataire bénéficie d'un droit d'opposition à l'enregistrement de ces données en faisant une demande par courrier à l'adresse 914 RD 29 Route de Cavaillon 13670 Saint-Andiol.

Lorsque vous effectuez une location auprès de YES VINTAGE, vous consentez à ce que nous traitions vos informations personnelles, ceci dans le seul but du bon déroulé de votre expérience chez nous.

22.2 Traçabilité des véhicules

Les données de géolocalisation du véhicule ne seront en aucun cas analysées si la location ne comporte aucune suspicion de non respect des conditions générales de vente.